



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'ŌISE
Arrondissement de SENLIS

DÉCISION DU MAIRE N°2025/36

Envoyé en préfecture le 10/07/2025

Reçu en préfecture le 10/07/2025

Publié le

ID : 060-216003434-20250708-DECISION202536-CC



**Objet : SIGNATURE D'UN CONTRAT AVEC CŒUR DE SCENE
PRODUCTIONS POUR LA REPRESENTATION DE L'ARNAQUEUSE**

Le Maire de la commune de Lamorlaye

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020,

prise en application de l'article L2122.22 du code Général des Collectivités
Territoriales,

DÉCIDE

Article 1^{er} : De signer un contrat de cession du droit d'exploitation de spectacle avec Cœur de scène productions, domicilié au 73 avenue Carnot 94230 CACHAN.

Un contrat qui a pour objet la représentation théâtrale « L'Arnaqueuse » qui se déroulera le 11 octobre 2025 à 20H30 au foyer culturel, aux conditions énumérées dans celui-ci.

Article 2 : Le coût total de cette représentation théâtrale représente la somme de 2321 € TTC et sera imputé au budget communal, article 6042.

Article 3 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier.

Fait à Lamorlaye,
Le 8 juillet 2025

Le Maire

Nicolas MOULA

